

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°149/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 35

Membres votants : 41

L'an Deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le jeudi 11 décembre, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, SOUILLARD, LICOUR, LEMAIRE,
Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE E., POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, MAUGER, CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, CERNEY, ALEXANDRE A.,
Mrs PINCHON, LEITAO, CARLIER, VIGNON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, BEC, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D., LEBLANC J-M.

Pouvoirs :

Mr LEITAO donne pouvoir à Mme DUFRENOY,
Mr CARLIER donne pouvoir à Mme LEPOIX,
Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mr DELVILLE,
Mr HENRY donne pouvoir à Mme SOUILLARD,
Mme DE ALMEIDA donne pouvoir à Mr CARLE,
Mme CERNEY donne pouvoir à Mr DUCROTOY.

Secrétaire de séance : Mr GROSSEL

**OBJET : TARIFS DES ATELIERS THEATRE ET INDEMNISATION DE
L'OCCUPATION DES SALLES**

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme et notamment sa compétence culturelle,

Vu la délibération n°109/2022 du 7 Décembre 2022 relative à la fixation des tarifs des ateliers théâtre,

Vu la délibération du 134/2025 du 24 Novembre 2025 relative aux ateliers théâtre pour le 1^{er} semestre 2026,

Vu l'avis de la commission culture en date du 27 Novembre 2025,

Monsieur le Vice-Président en charge de la culture propose d'actualiser les tarifs des ateliers théâtre dispensés dans le cadre de sa compétence culturelle.

Il propose ainsi les tarifs suivants :

- du 1^{er} Janvier 2026 au 30 Juin 2026 : 30 € pour le semestre,
- à partir du 1^{er} Septembre 2026 : 40 € par an.

Monsieur le Vice-Président propose par ailleurs d'indemniser la commune qui accueillera ces ateliers théâtre suite à la mise à disposition de leurs locaux.

Il propose ainsi d'indemniser à hauteur de 250 € la commune de Vignacourt qui accueillera les ateliers théâtre durant le 1^{er} Semestre 2026.

À compter du 1^{er} Septembre 2026, les communes accueillant les ateliers seront indemnisées à hauteur de 500 € par an.

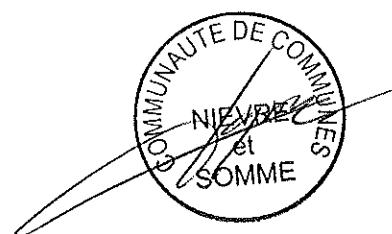
Une convention de mise à disposition à titre onéreux sera établie avec ces communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE les tarifs des ateliers théâtre tels que définis ci-dessus,
- AUTORISE l'indemnisation des communes accueillant ces ateliers dans les conditions définies ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 22 décembre 2025 et de sa publication le 24 décembre 2025.

